

# Quels sont les mei

**L'Éducation nationale publie son classement annuel des lycées de France, particulièrement attendu par les parents. Mais attention, le taux de mention ne fait pas forcément le meilleur établissement.**

Le lycée de votre zone est-il toujours aussi bon qu'à votre époque ? Ou ne vaut-il pas mieux mettre votre enfant dans le privé ? Avant chaque rentrée, les parents angoissés se posent ces questions. Pour les aider à y voir plus clair, l'Éducation nationale publie ce mercredi son classement des lycées, à l'échelle des villes et des académies.

Les Ival - pour indicateurs de valeur ajoutée des lycées - existent depuis 1993. Mais il ne s'agit pas à proprement parler d'un palmarès. Fabienne Rosenwald, directrice de l'évaluation, de la prospective et de la performance au ministère de l'Éducation nationale, insiste : « Il n'y a pas une seule conception de ce qu'est "un bon lycée". Les Ival, c'est un diagnostic des actions des lycées. Ce qui nous intéresse, c'est la capacité des établissements à accompagner les enfants jusqu'au bac, au-delà des notes. »

Concrètement, ils sont calculés selon trois critères :

■ **Le taux de réussite.** Celui-ci se comprend simplement : il s'agit de voir combien d'élèves ont le bac rapporté au nombre de ceux qui se sont présentés à l'examen.

■ **Le taux de mention.** Soit le pourcentage d'élèves qui ont une mention, rapporté au

nombre qui se sont présentés à l'examen. « On sait que c'est un indicateur important, car la réussite dans le supérieur y est corrélée », assure Fabienne Rosenwald.

■ **Le taux d'accès.** Soit la probabilité d'avoir le bac lorsque l'on entre en Seconde. Ce critère est particulièrement important car il rend compte des apports du lycée dans l'accompagnement des élèves.

## Comparer ce qui est comparable

Ces trois critères, s'ils sont objectifs, ne disent pas tout de la spécificité d'un établissement. « Pour cerner l'action d'un lycée, il faut s'efforcer d'éliminer l'incidence des facteurs de réussite scolaire extérieurs », explique l'Éducation nationale. En d'autres mots, il faut comparer ce qui est comparable : les 98 % de mention au bac du prestigieux lycée Henri IV, de Paris, où l'entrée se fait sur sélection de milliers de dossiers, ne peuvent être opposés au 56 % de mention du lycée Saint-Rémi de Roubaix, qui, s'il est privé, accueille sans discrimination les enfants de la ville la plus pauvre de France.

Voilà pourquoi les Ival pondèrent les taux bruts des lycées en rapportant leur réussite à celle d'établissements similaires - niveau scolaire des élèves à leur entrée en Seconde, origine sociale, sexe. C'est cette approche « en valeur ajoutée » qui fait tout l'intérêt de ce classement.

## REPÈRES

### ■ 4 200 lycées

Au total, les lycéens français sont répartis dans 4 200 établissements. Un peu plus de 2 300 proposent une filière professionnelle. À noter aussi qu'un peu plus de 1 000 de ces lycées sont privés.

Environ 80 % d'une classe d'âge obtient le baccalauréat. Mais de nombreuses inégalités d'accès demeurent. Ainsi il y a 8 points d'écart entre un enfant issu des milieux défavorisés et un enfant des classes aisées.

### ■ Avoir le bac... et un diplôme

Si les Ival sont pertinents pour juger de l'accompagnement des élèves lors de leurs années lycées, il ne dit rien de l'après. Or l'orientation est un enjeu majeur en France. Pour rappel, un tiers des inscrits en Licence abandonne dès la première année. L'Éducation nationale reconnaît sa difficulté à « suivre les élèves dans la totalité des filières du supérieur » mais réfléchit à intégrer un « taux de poursuite » des études pour les filières générales. Concernant l'enseignement professionnel, un « taux d'insertion » sera mis en place à partir de l'an prochain.